

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 31 mars 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **7 avril 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 7

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Bernard BERTHELIER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Nathalie GARDES), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Vanessa BONNEFOY), Maxime MURATET (représenté par Nicole SOULENQ-COUSSAIN), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Isabelle LANTUEJOUL, Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, David LOPEZ, Chloé MOLES, Julien VIDALINC

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2025_072 : POLITIQUE DE LA VILLE / PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DE MARMIERS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU BAILLEUR CANTAL HABITAT POUR L'OPÉRATION DE DÉMOLITION DE LA RÉSIDENCE "CLÉMENCEAU" Rapporteur : Madame Angélique MARTINS

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu la délibération n° 2015/118 du Conseil Communautaire du 12 octobre 2015 approuvant le Contrat de Ville 2015-2020 du Bassin d'Aurillac du 13 novembre 2015 ;

Vu le Contrat de Ville 2015/2020 du Bassin d'Aurillac, signé le 13 novembre 2015 ;

Vu la délibération n° DEL_2019_014 du Conseil Communautaire du 11 février 2019 relative à l'engagement de la participation de l'Agglomération au titre du NPNRU de Marmiers et la création d'une autorisation de programme ;

Vu la délibération n° DEL_2019_189 du Conseil Communautaire du 17 décembre 2019 approuvant la Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire Marmiers (Aurillac) ;

Vu la Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire Marmiers (Aurillac), signée le 8 juin 2020 ;

Vu la délibération n° DEL_2022_049 du Conseil Communautaire du 7 avril 2022 approuvant l'avenant n°1 à la Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire Marmiers (Aurillac) ;

Vu la délibération n° DEL_2023_074 du Conseil Communautaire du 29 juin 2023 portant réactualisation du projet d'avenant n°1 à la Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire Marmiers (Aurillac) ;

Vu l'avenant n°1 à la Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire Marmiers (Aurillac), signé le 10 juillet 2023 ;

Vu l'ajustement mineur n°1 à la Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire Marmiers (Aurillac), signé le 4 août 2023 ;

Vu l'ajustement mineur n°2 à la Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire Marmiers (Aurillac), signé le 20 juin 2024 ;

Depuis 2020, le quartier prioritaire de Marmiers fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain de grande ampleur. Mené dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et baptisé « Ré-inventons Marmiers », ce projet multi-partenarial se traduit par le déploiement d'actions destinées à améliorer l'habitat et le cadre de vie, promouvoir la mixité sociale, désenclaver le quartier et stimuler le développement économique.

Ce projet, comprenant des opérations portées par la Ville d'Aurillac et le bailleur social Cantal Habitat, va mobiliser environ 39 M€ d'investissements, avec le soutien financier de l'ANRU, Action Logement, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Aurillac Agglomération et la Banque des Territoires.

C'est dans ce cadre que l'EPCI s'est engagé, par délibération n° DEL_2019_014, à participer au soutien financier de certaines opérations (démolition de programmes HLM et reconstitution de logements locatifs sociaux) portées par le bailleur social Cantal Habitat.

La présente délibération concerne la démolition de la résidence HLM « Clémenceau » qui a été effectuée au cours de l'année 2024 (de février à août).

En effet, cet ensemble immobilier datant de 1973 et situé rue George Clémenceau, était composé de 119 logements (répartis sur 3 bâtiments en R+4) dont les faiblesses de ses équipements bâtimentaires et de sa configuration avaient été mises en exergue lors de la définition du projet « Ré-inventons Marmiers ». Aujourd'hui, il va laisser place à la construction de 13 pavillons (de type 4 en R+1) dont 9 financés et commercialisés en location-accession et 4 lots libres qui seront vendus pour la réalisation de maisons individuelles.

Ainsi, la participation de l'EPCI pour cette opération qui comprenait des études ainsi que des travaux de désamiantage et de démolition, s'élève à 335 818,76 €.

Le bilan financier de ladite opération est le suivant :

Coût des travaux TTC	Ressources financières			
	ANRU	CABA	Fonds propres Cantal Habitat	Valorisation foncière
3 564 567,76 €	3 022 368,85 €	335 818,76 €	69 865,15 €	136 515,00 €

Le plan prévisionnel de financement est détaillé en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

57 pour

2 contre

2 abstentions

- d'attribuer une subvention de 335 818,76 € au bailleur social Cantal Habitat pour l'opération de démolition de la résidence « Clémenceau », dans le cadre du NPNRU, les crédits nécessaires étant prévus au Budget Principal – compte 20422 ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à procéder à son exécution financière et juridique.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Secrétaire,

Pierre MATHONIER.

Christian POULHES.